

**CONSEIL D'ADMINISTRATION  
D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE**

**DÉLIBÉRATION n° 2018/04/24-07**

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 24 avril 2018, sous la présidence d'Yvon BERLAND, Président,

**Vu** le Code de l'Education,

**Vu** les statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,

**Vu** l'avis n° 2018/03/05-04 de la commission de la recherche en date du 05 avril 2018 portant sur l'objet de la présente délibération,

**DÉCIDE :**

**OBJET : Modalités d'évaluation des dossiers d'avancement  
des enseignants-chercheurs : aspect recherche**

Au niveau de l'avancement local, l'appréciation des dossiers des Enseignants chercheurs s'appuie sur la synthèse de trois évaluations : un avis sur les activités pédagogiques, un avis sur les activités d'intérêt général et un avis sur les activités recherche (établi à partir d'une expertise interne et d'une expertise externe à AMU).

Le conseil d'administration approuve la mise à jour des fiches d'expertise recherche des dossiers d'avancement niveau Professeurs et niveau Maitres de Conférences telles que présentées en annexe.

Il approuve également l'utilisation de la fiche d'expertise modèle Maitres de Conférences modifiée pour l'expertise recherche des dossiers d'avancement des Enseignants-Chercheurs candidats au 7<sup>ème</sup> échelon de la hors classe des Maitres de Conférence.

**Cette délibération est adoptée à l'unanimité.**

Membres en exercice : 35

Quorum : 18

Présents et représentés : 34

Fait à Marseille, le 24 avril 2018

  
Yvon BERLAND  
Président d'Aix-Marseille Université

